



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 15 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « *Les SUV une plaie pour le climat et les villes...* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution n° 1 de M. Johann Dupuis, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise une campagne d'information sur les risques liés aux automobiles de type SUV/ SUT/ Crossover / 4x4 et excédant un poids de 1.5 tonnes afin de décourager l'achat et la circulation en ville de Lausanne de ce type de véhicule dangereux et nocif pour le climat..»*

la résolution n° 2 de M. Johann Dupuis, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité différencie le prix des macarons selon la catégorie ou le poids à vide du véhicule.»*

la résolution de Mme Ariane Morin, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne, par exemple via l'Union des villes suisses, la motion de Mme Isabelle Pasquier-Eichenberger 'pour l'interdiction des SUV et des voitures tout-terrain', déposée le 11 mars 2021 au Conseil national.»*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi quinze février deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :